

CA Université de Lorraine 29 juin 2012 (Rédigé par Christophe Benzitoun)

Ouverture de la séance 9h19

Remarque préliminaire : étant seul représentant des ObstinéEs lors de cette séance, il ne m'a pas été possible de prendre des notes de manière suivie. J'ai donc préféré cibler la rédaction sur certains points qui me semblaient importants.

Remarque générale : tous les points abordés ont reçu un vote favorable du CA. Les votes ne sont donc pas forcément précisés. Sur les points importants, j'ai indiqué mon vote.

1. Informations du président

- Tous les VP ont été élus jusqu'à présent à la majorité absolue par les conseils compétents.
- Visite du président du CNRS pour le contrat de site (ou autre). Depuis le changement de modèle du ministère : contrat avec l'Etat et un autre contrat avec les autres partenaires (EPST, etc.).
- Visite de l'INSERM à venir.
- Une question a été posée par les ObstinéEs avant la séance, au sujet d'un problème de contradiction entre le règlement intérieur et le décret. Ce point concerne l'ajout dans le règlement intérieur de places réservées à deux collectivités territoriales en tant que personnalités extérieures. P. Mutzenhardt (PM) précise qu'il faudra modifier le règlement intérieur mais que cela ne remet pas en cause la nomination des personnes (du coup, selon lui, la composition du CA est conforme au texte à l'heure actuelle).
- Une autre question a été posée par les ObstinéEs avant la séance. Cette question portait sur un membre du CA siégeant (en tant que suppléant) au titre des collectivités territoriales et par ailleurs personnel de l'UL. La réponse est qu'il ne peut normalement pas siéger en tant que représentant de collectivité territoriale, étant donné qu'il est personnel de l'UL. Cela a-t-il des conséquences sur les votes qui ont eu lieu jusqu'à présent ? Selon le président, cela n'a pas de conséquence, parce que les résultats des votes qui ont eu lieu ont un écart supérieur aux trois voix des collectivités territoriales.

4. Proposition de délégation au président

Voici le texte qui nous été proposé :

Il est proposé au conseil d'accorder au président les délégations suivantes :

- *L'approbation des accords et conventions à l'exclusion de ceux relatifs à l'aliénation d'un bien propre de l'université ou à l'acquisition d'immeubles, des conventions relatives à la participation de structures dotées de la personnalité morale (GIP, EPCS, associations...) ainsi que des conventions cadres conclues avec les établissements publics scientifiques et technologiques*
- *L'approbation des réponses ou candidatures à des appels à projets engageant l'établissement en tant que porteur ou partenaire, quel que soit le montant*
- *Décision d'ester en justice en première instance, appel et cassation*
- *Octroi de subventions et versement de cotisations imputées sur le budget de l'établissement après instructions des directions compétentes*
- *Décisions relatives à la réception des dons et legs au bénéfice de l'université ou de ses composantes sans limitation de montant*
- *Fixation des tarifs de vente des produits, prestations conçus par l'Université*
- *Fixation des tarifs de mise à disposition de salles et de matériel*
- *Fixation de droits d'inscription à des colloques, séminaires, congrès, symposiums, tables rondes, ateliers de travail... ayant pour objet la confrontation et la diffusion de résultats de travaux et de recherches, dont l'Université est organisatrice*

- Inutile de dire que nous n'étions pas de fervents partisans d'accorder de tels pouvoirs au président sans de solides encadrements. Le président possède déjà des pouvoirs plus que conséquents, nous ne voulions pas lui accorder des pouvoirs supplémentaires sans garde-fous.

- Une première précision a été donnée : l'approbation est déléguée au président, mais cela ne retire en rien, par exemple, à l'obligation que le CT émette un avis sur les questions qui le concernent.

- Un point fondamental que plusieurs personnes dans le conseil ont relayé concernait l'ajout dans le texte de l'obligation de consultation des instances concernées. PM précise que c'est normalement ce qui doit se faire en pareil cas. Nous insistons pour que ce point apparaisse explicitement dans le texte. Notre requête finit par être accordée. Il sera donc ajouté au texte la mention « après avis des instances concernées ».

- Nous avons également demandé à ce que le terme de « fixation » soit remplacé par celui d' « approbation ». La réponse qui nous a été faite est que « approuver » et « fixer » ont le même sens ici. Le but étant, par exemple, d'uniformiser les tarifs de certaines prestations, en approuvant un tarif proposé, le président en fixe par là-même le montant.

- Nous avons également demandé à ce que chaque décision soit assortie d'une obligation d'information du CA. Il nous a été répondu que ce point était réglementaire. Le CA sera donc tenu informé de manière systématique des décisions du président.

- Au final, il nous est apparu que les garanties étaient suffisantes pour émettre un vote positif. En effet, les instances compétentes devront émettre systématiquement un avis et les membres du CA seront systématiquement informés. Toutefois, j'ai beaucoup hésité à voter POUR. Mais l'ensemble des demandes que nous avons faites ont été approuvées... J'avoue quand même qu'il aurait été possible d'adopter une position de principe consistant à refuser toute délégation de pouvoir supplémentaire au président, étant donné ses pouvoirs actuels. Mais il semble difficile d'imaginer pouvoir voter pour l'ensemble des dossiers au niveau du CA...

- Au final, j'ai donc voté POUR et il n'y a eu qu'un vote CONTRE.

5. Election des membres de la section disciplinaire du CA compétente à l'égard des usagers

- Sont élus : Pierre-Yves Mari, Jérôme Dinet et Renaud Lallement (pour les enseignants) ; Un tirage a eu lieu pour les étudiants.

- J'ai voté POUR.

6. Désignation des membres du comité électoral consultatif

- Problème : les candidats devaient être issus des 4 secteurs de formation. Cela a apparemment été oublié dans l'appel à candidature. Du coup, les candidats qui se sont manifestés ne sont pas issus des 4 secteurs de formation. Un appel à candidature sera donc lancé à nouveau.

- Il n'y a donc pas eu de vote sur ce point.

Remarque générale : il y a eu des disproportions assez importantes au niveau du temps passé à discuter des points à l'ordre du jour. Certains points n'ont pris que quelques minutes, alors que le changement de nom de l'ESIAL en TELECOM NANCY a pris une bonne trentaine de minutes de débats !

11. Nombre de CRCT 2012/2013

- Il est proposé un volume de 30 semestres au titre de l'établissement. Il y a eu un vote unanime du CT. Le nombre de semestres proposé correspond au nombre utilisé dans les 4 Universités fondatrices l'an dernier.

- J'ai voté POUR.

Création de groupes de travail RH

- Objectifs : uniformisation des référentiels à l'intérieur de l'établissement. Création de 4 commissions. Les propositions faites par ces groupes de travail seront applicables au 1^{er} janvier 2013. Concerne les régimes indemnitaires, le temps de travail, le référentiel des EC, etc.

- Il s'agissait d'un point d'information. Il n'y a donc pas eu de vote.

12. Mise aux concours nationaux d'agrégation interne et externe

- Ici, il s'agit de postes dérogatoires affectés aux sections 1 à 6 du CNU. Ces postes semblent poser de nombreux problèmes. Notamment, il s'agit d'une procédure qui ne se retrouve pas pour les autres sections (pour plus d'informations : http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/IMG/pdf/FercSupCgt_CommuniqueSections1-6_2012-04-20.pdf).

- J'ai donc voté CONTRE.

13. Calendrier universitaire

- Il est précisé qu'il y a eu un vote à l'unanimité au CF. Mais est soulevée une objection concernant le fait que les étudiants présents au CF n'avaient pas vraiment eu l'impression de voter. Par ailleurs, il n'y avait pas de document pour le campus Droit (apparemment, ces documents sont arrivés le matin même et seront communiqués lors du prochain CF). Il y a également eu des interrogations autour du non respect des délais légaux concernant la communication des notes avant la seconde session d'examen.

- Revendication de la part des étudiants (demande unanime) de la semaine blanche avant les examens. Réponse : l'objectif c'est de mettre en place cette semaine blanche (mais pas dès la rentrée prochaine).

- Réduction du temps consacré à la recherche si on allonge encore l'année universitaire. Mise en garde contre le recul de la date de fin des cours et de début des cours.

- Proposition de commencer un mercredi et finir un mardi pour dégager du temps pour la semaine blanche.

- Demande de la création d'un poste de médiateur concernant le déroulement des examens (collecte des dysfonctionnements).

- PM a pris en compte certains points soulevés par les étudiants en vue d'en discuter dans les conseils compétents pour les années à venir.

- J'ai voté POUR.

14. Projet d'ouverture d'un département Hygiène, Sécurité et Environnement à l'IUT Thionville-Yutz

- Une très longue discussion a eu lieu sur ce point car PM n'était pas sûr que l'Université puisse financer cette ouverture. En ce qui concerne l'avis du CA à faire remonter au ministère, il est proposé de faire remonter un avis favorable concernant l'ouverture de ce département. Il est proposé également un second vote conditionnant l'ouverture effective à un éclaircissement des éléments financiers, notamment. Les deux votes ont reçu un POUR à l'unanimité.

- Cette discussion a révélé un point fondamental pour les mois à venir (cf. discussion sur le budget). Globalement, on sent que l'équipe présidentielle est très frileuse au niveau des finances. Elle a peur de ne pas pouvoir financer de nouvelles filières. Il est donc apparu le fait que les marges de manœuvre seront inexistantes, au moins jusqu'en 2014. Bref, pour les ambitions affichées lors de la fusion des Universités, il faudra repasser ! L'Université de Lorraine a déjà un déficit de 11 millions d'euros. Ainsi, il y a déjà une fragilité de la structure.

- Remarque : il y aura une remise à plat global de l'offre de formation pour 2013 car le coût de l'habilitation par le ministère est supérieur aux moyens humains. Il y a donc un risque réel de fermeture de certaines filières. Il faudra que le CA fasse des arbitrages. Il a également été précisé que tous les CA des ex-universités disposaient de cette information. Et pourtant, ils ont voté pour la fusion...

15. Répartition des droits d'inscription aux diplômes nationaux

- Uniformisation du prix de la carte SIUAPS à 10 euros (et utilisation de 5 euros sur le prix d'inscription national). Pas de carte supplémentaire, contrairement à ce qui existait auparavant. Pour les personnels, le prix n'est pas encore connu.

- J'ai voté POUR.

16. Modalités de tarification des diplômes d'Université

- Le principe proposé est le suivant : tarif du diplôme national + droits supplémentaires pour chaque DU.

- 100 euros + droits supplémentaires pour des maquettes pédagogiques comportant moins de 100 heures.

- Chaque personne créant un DU fixe les droits d'inscription sans restriction. Nous avons donc demandé la création d'un plafond pour encadrer les pratiques. Cette demande nous a été refusée au motif qu'il y avait trop de cas différents (on ne peut pas prévoir à l'avance tous les cas possibles).

- Nous avons alors demandé à ce que l'on fixe un plafond à partir du montant actuel le plus élevé augmenté d'un pourcentage. Refus également.

- Pour rappel, le statut de Grand établissement permet la prolifération de ce type de diplôme. Et avec des marges financières de plus en plus étroites, le risque de voir se multiplier ce type de diplômes payants est grand. C'est un des points qui nous avaient fait nous élever contre le choix de ce statut. PM a précisé un de ses engagements : il ne laissera pas se créer des DU calqués sur des diplômes nationaux déjà proposés. Mais il n'a pas précisé qu'il limiterait le nombre de DU !

- Heureusement, il faut que le CA vote le montant des DU. Ouf ! Mais c'est assez léger comme garantie de non explosion de ce type de diplômes et des droits afférents.

- Il devrait être créé un tableau d'évolution des coûts des DU pour avoir une vision d'ensemble de ce qui est proposé à l'heure actuelle dans l'UL.

- J'ai voté CONTRE ces modalités de tarification. Je crois avoir été le seul (mais je n'en suis pas certain... en fait, les résultats des votes n'étaient pas rappelés systématiquement. Il faudra donc attendre le CR officiel pour avoir un décompte précis.).

18. Droits de formation des DU et des diplômes préparés en formation continue

- Il est proposé 5% d'augmentation pour le Defle. Nous avons signalé que cette augmentation était conditionnée à une augmentation de salaire effective des personnels du Defle et que ceux-ci avaient voté en faveur de cette augmentation des frais de 5%, mais avec cette condition. Il nous a été répondu que cette augmentation de salaire était en fait une diminution de service (passage à 480 h / an) et que ce passage avait des conséquences sur l'augmentation des frais d'inscription sur plusieurs années. Mais, apparemment, aucune augmentation de salaire n'est prévue, ni de diminution de service supplémentaire. Il y aura une réflexion menée autour de l'uniformisation des temps de travail (au Cafol, par exemple, le nombre d'heures par enseignant est supérieur à celui du Defle).

- Une autre question a porté sur le coût horaire du Cafol facturé à l'Université, qui est inférieur au coût de l'Université elle-même. Pas de réponse claire, mais apparemment différence liée à la non prise en compte des charges.

- J'ai voté CONTRE ces tarifs. Je crois avoir été le seul.

20. Redevance pour service rendu (droits complémentaires)

- Grande discussion autour de la légitimité de ces droits complémentaires. Pour information, il y a eu un vote négatif au CF. Certains services sont proposés gratuitement pour d'autres diplômes, pas d'uniformisation au niveau des tarifications entre écoles, etc. Par exemple, certains (rares) cursus proposent des montants différents en fonction des niveaux de bourses des étudiants et d'autres non.
- Etant donné que le conseil compétent est le CF et que nous ne sommes pas légitimes pour revenir sur son avis, j'ai donc demandé de suivre le vote du CF (et donc voter contre). PM nous a demandé de ne pas toucher à l'existant pour 2012/2013 et de lancer une réflexion pour la suite. Il ne faut pas fragiliser un fonctionnement qui marche bien et il n'y aura pas de financement possible de la part de l'UL.
- A noter que toute formation pourrait prendre ce type de redevance pour service rendu, sous couvert de vote dans les conseils. Il s'agit donc là d'un autre levier (en plus des DU) pour financer les formations. Une sorte d'augmentation déguisée des frais d'inscription.
- Il a été demandé une harmonisation des droits : pour les boursiers, etc.
- J'ai voté CONTRE (mais c'est passé quand même). Nous étions 4 à voté CONTRE.

30. Compte financier 2011 de l'INPL

- Présentation pédagogique des notions de base afin que l'on comprenne globalement les comptes.
- Déficit de 2,575 M€
- Près de 6 M€ prélevés dans le fond de roulement.
- Augmentation des dépenses de fonctionnement
- Diminution de certaines recettes
- Dépenses d'investissement financées sur le fond de roulement
- Question : Pourquoi ne pas avoir ajusté l'investissement pour réduire le déficit ? Réponse : diminution des subventions. Le déficit n'est dû qu'en partie aux dépenses d'investissement.
- Question sur la masse salariale : sur la masse salariale Etat, pas de compensation à 100%.

31. Compte financier 2011 de l'UHP

- Déficit de 9 M€
- Insuffisance d'autofinancement de 7,1 M€
- Diminution du fond de roulement : 14,4 M€
- Précision fournie par J.-P. Finance : Sympa (le nouveau système de calcul du budget des universités) contrairement à San Remo (le précédent) finance par rapport au nombre d'étudiants et plus au nombre de m². D'où la décision, par exemple, de regrouper l'iufm à Metz (passage de 2.500 étudiants à 1.000).
- Réserve du commissaire au compte concernant l'UHP : engagement relatif au personnel : Défaut de comptabilisation des charges à payer de certains engagements sociaux (congés non pris, compte épargne temps, heures comp des EC). Choix délibéré de la part de J.-P. Finance. Divergence de vue concernant l'obligation d'apparition de ce point dans le document comptable.

32. Compte financier 2011 de Nancy 2

- Déficit de 89 K€
- Capacité d'autofinancement : 1,7 M€
- Diminution du fond de roulement : 6 M€
- Question sur la différence entre le coût de l'externalisation des services d'entretien et le fait d'avoir un service interne. Impossible de le chiffrer à l'heure actuelle. Réflexion à mener dans le cadre de l'UL sur le coût, la qualité de service, etc.

33. Compte financier 2011 de l'UPVM

- Excédent de 2,7 M€
- Capacité d'autofinancement : 4 M€
- Diminution du fond de roulement : 0,2 M€

Remarque : J'ai demandé quel sens avait le vote du CA. Il m'a été répondu qu'il correspondait au fait que par là-même nous signalions que nous avons bien reçu l'information au sujet des comptes financiers. Ce qui est effectivement le cas. Il ne s'agissait pas d'approuver ou de désapprouver les comptes. J'ai donc voté POUR (ce qui a été fait à l'unanimité, je crois).

Consolidation UL

- Déficit de 11 M€
- Capacité d'autofinancement : 90 K€
- Fonds de roulement : 53 M€
- Trésorerie : 64 M€

- D'après PM, il faut donc être prudent sur les investissements et sur le budget de fonctionnement.

- Mon point de vue : dans la présentation, il est apparu clairement que les bénéfices des uns venaient combler les déficits des autres. Ce qui saute aux yeux immédiatement quand on voit les comptes 2011 des ex-établissements, c'est que ce sont les établissements les mieux dotés qui sont déficitaires. Et en plus, ce sont ces mêmes établissements qui demandent des frais supplémentaires aux étudiants pour des DU ou des prestations spéciales. Ce qui apparaît également de manière claire dans les mois et les années à venir, c'est qu'il y aura une diminution du budget (cf. propos récents des socialistes au pouvoir). Il faudra donc réduire les dépenses en interne et piocher d'un côté pour en faire bénéficier un autre côté. Il n'y aura absolument aucune marge pour des créations (ce qui était clair lors de la discussion sur l'ouverture d'un nouveau département à l'IUT de Thionville).

Report de nombreux points et pas de questions diverses hormis celles évoquées en début de séance.

Fin de la séance à 17h50 !! Et on a enchaîné sur le CA restreint.